

Circulaire de rentrée 2018/2019

Une équipe au service de l'enfant, de son instruction et de son épanouissement.

- Mme Amélie ROMBACH en PS/MS/GS (lundi, mardi et jeudi) et Mme Laure-Anne LAHAYE (le vendredi jusqu'en mai)
- Mme Séverine KERJOUAN en CP/CE1 (lundi, mardi et jeudi) et Mme Stéphanie DION (le vendredi).
- Mme KERJOUAN assure aussi la direction en l'absence de Mme ROMBACH et avant le retour de Mme BAINVEL
- Mme Anne-Laurence BAINVEL en CE2/CM1/CM2 remplacée par Mme Magali PASQUIER jusqu'aux vacances de Noël
- Mme Aurélie LAMBERT, chargée du poste d'aide spécialisée
- Mme Stéphanie METRIAU, ASEM en maternelle le matin, cantine, surveillance de cour le midi, nettoyage cantine
- Mme Marianne GUICHARD : responsable de la cantine, ASEM en maternelle l'après-midi, périscolaire du soir
- Mme Véronique BLUMEL : assure le temps de périscolaire du matin
- Mr Louka LAISNE : mission de service civique dans l'école

Horaires de l'école : lundi, mardi, jeudi, vendredi

de 9h00 à 12h15 pour tous
de 13h30 à 16h30 pour tous.

L'accueil dans la cour se fait à partir de 8h50 et 13h20.

► ATTENTION : Seuls les enfants allant à la garderie sont autorisés à franchir le portail de la rue avant 8h50

Une enseignante assure l'ouverture du portail et la surveillance des sorties des enfants à 12h15 et à 16h30. Seuls les parents des enfants de maternelle peuvent les accompagner dans leur classe et aller les rechercher une fois que le portail de la cour est ouvert.

Une attention particulière sera portée sur le respect de ces horaires, le portail sera fermé à clé à 9h. Merci à chacun de veiller à les respecter. L'accès à l'école pourra être refusé à la journée en cas de non-respect répété des horaires.

Le soir après 16h45 les enfants sont dirigés vers la garderie.

Horaires du périscolaire :

Le matin : de 7h45 à 8h50 (à côté de la classe maternelle)

Le soir : de 16h45 à 18h30 (à côté de la classe maternelle)

Vacances scolaires : l'Académie de Nantes se trouve en zone B

Toussaint : du vendredi 19 octobre après la classe au lundi 5 novembre 2018 au matin

Noël : du vendredi 22 décembre après la classe au lundi 7 janvier 2019 au matin

Hiver : du vendredi 8 février après la classe au lundi 25 février au matin

Printemps : du vendredi 5 avril après la classe au mardi 23 avril au matin

Début des vacances d'été le jeudi 4 juillet après la classe (vendredi 5 juillet récupéré sur deux samedis matins)

Absences pour maladie

Les parents doivent impérativement prévenir l'enseignante le jour même de l'absence de leur enfant en appelant l'école :

02 40 82 16 58 et en laissant un message sur le répondeur.

« Les enfants malades ne peuvent être scolarisés. Aucun traitement ordinaire ne peut être donné à l'école, il appartient au médecin de prévoir un traitement donné à la maison permettant à l'enfant d'être scolarisé. Les traitements qui peuvent être administrés par un enseignant relèvent d'un protocole explicite en lien avec le médecin scolaire. »

Bulletin officiel n°41, 18/11/1999 - & Bulletin officiel n°34, 18/09/2003

Les traitements pour l'asthme sévère ou les allergies alimentaires font l'objet d'un protocole entre le médecin scolaire, les parents et la directrice.

Ecole Privée Catholique « St Joseph » Sainte Marie sur Mer



Autres Absences

POINT D'ATTENTION : Les absences pour des vacances ou pour convenance personnelle font obligatoirement l'objet d'une **demande écrite des parents** à L'INSPECTEUR D'ACADEMIE, même pour les élèves scolarisés en maternelle.

Les élèves scolarisés en maternelle ont obligation d'assiduité régulière. Une adaptation du rythme scolaire de votre enfant peut, pour son bien-être, être discuté avec l'enseignante.

Retards

Les parents veilleront aux heures d'entrée et de sortie de l'école de manière à ce que leurs enfants arrivent à l'heure pour le bon déroulement de la classe, de la scolarité des enfants et par politesse envers l'enseignante.

Une attention particulière est portée sur le respect de ces horaires, notamment en maternelle le matin. Les retards perturbent le fonctionnement de l'école, le portail étant fermé à clé sur les horaires de classe. Merci à chacun de veiller à respecter les horaires. Le portail de l'école est ouvert entre 8h50 et 9h, entre 12h15 et 12h20, entre 13h20 et 13h30, à partir de 16h30 le soir.

Relations parents enseignants

Les parents peuvent rencontrer les enseignants lors de la réunion de classe ou sur rendez-vous pris à l'aide du **cahier bleu**, cahier de liaison. *Merci de porter attention à ce point* : **Toutes les feuilles distribuées aux enfants et collées** dans ce cahier **doivent être signées par les parents** pour que nous soyons sûrs que le message a été transmis.

Matériel

Ne pas apporter de jouets ou d'objets dangereux. L'école dégage toute responsabilité en cas de perte ou de dégradation. Les jeux (billes, cartes...) peuvent être gardés par les enseignantes si cela perturbe la classe ou la récréation. Les jeux venant de la maison ne sont pas autorisés pour la classe maternelle.

Vêtements

Tous les vêtements doivent être marqués. En cas de perte adressez-vous à l'équipe enseignante. En cas de non réclamation les vêtements trouvés seront donnés à la fin de l'année à une association caritative. Une tenue correcte est exigée au sein de l'école (surtout l'été !) Certains vêtements ne mettent pas en condition de travail (les tongs par exemple sont très peu pratiques pour le sport, et certains tee-shirt font plus rêver à la plage qu'aux leçons...).

Une tenue de sport est recommandée les jours où vos enfants pratiquent une activité sportive avec l'école. Les enseignantes vous informeront sur ces activités sportives au cours de l'année par le cahier de liaison.

Poux

Aucune école n'est préservée des poux. Les parents doivent donc être très vigilants et surveiller régulièrement la tête de leurs enfants. Il est nécessaire d'indiquer à l'enseignante de son enfant la présence de poux afin qu'une information puisse circuler dans les cahiers de liaison.

Assurance

Les enfants doivent être assurés pour toutes les activités n'entrant pas dans le cadre scolaire proprement dit (voile, golf, piscine, judo, sorties...). L'école, qui propose de nombreuses activités de ce type, souscrit donc pour chaque enfant une assurance auprès d'AVIVA afin que chacun soit parfaitement couvert.

Nous vous souhaitons une bonne année scolaire.

